Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260527-037_2026-DE

MAIRIE DE BILLIO
MORBIHAN
56420

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°037/2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept mai, à dix-huit heures, se sont réunis à la salle communale « Le Tilleul » de Billio les membres du Conseil Municipal de Billio sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

**Date de la convocation :** 20 mai 2026.

**Sont présents** : Marc BERENGUER, Isabelle BRÉHÉLIN, Adrien BINOIST, Vanessa GUEGAN-PETITRENAUD, Charlène VANBEVER, Christophe LE GLAUNEC, Wendy LANTRIN, Pascal TAMISIER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Ghislaine FAUVEL.

**Secrétaire de séance** : Brigitte FABLET DEMAISSAZ.

| | |
|---|---|
| Effectif | 11 |
| Présents | 11 |
| **Quorum** | **6** |
| Pouvoir | 0 |
| Votants | 11 |

Le quorum étant atteint, le conseil municipal délibérer.

## OBJET : AVIS SUR LE PROJET EOLIEN « YAWAY GUEHENNO »

Le 9 octobre 2025, la société Yaway Guéhenno (filiale de Kallista Energy) a déposé un dossier de demande d'autorisation environnementale, au titre de la législation sur les ICPE[1], portant sur un projet de création d'une unité d'alimentation éolienne (3 éoliennes) en vue de l'exploitation d'une station de recharge pour les véhicules électriques dans la commune de Guéhenno.

La consultation du public se tiendra du 22 mai au 22 août 2026.

Conformément à l'article R. 181-18 du Code de l'environnement, la préfecture du Morbihan sollicite l'avis des conseils municipaux des communes environnantes.

La commune peut donner son avis entre le 22 mai et le 22 juillet 2026. En dehors de cette période, l'avis ne sera pas pris en considération. En cas d'absence d'avis dans le délai imparti, celui-ci sera réputé non rendu.

Le dossier est consultable à l'adresse suivante : https://consultations.kallistaenergy.com/registre/GNOB/56420

Il est précisé la localisation des éoliennes et des bornes de recharge rapide. Ce projet rapportera de l'argent à l'intercommunalité mais pas à Billio directement. Cependant, s'il y a une borne de recharge ultra rapide cela pourra être utile aux habitants disposant d'un véhicule électrique.

[1] Installation Classée pour la Protection de l'Environnement

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600198-20260527-037_2026-DE

Après délibération, le conseil municipal à 7 voix pour et 4 abstentions donne un avis favorable au projet éolien Yaway Guéhenno.

| | |
|---|---|
| Pour | 7 |
| Contre | / |
| Abstention | 4 |
| Non-votant | / |

*Abstentions : Marc BERENGUER, Brigitte FABLET DEMAISSAZ, Fabien CARO, Pascal TAMISIER.*

Le maire,
Isabelle BRÉHÉLIN

MAIRIE de BILLIO
56 (Morbihan)

Le secrétaire,
Brigitte FABLET DEMAISSAZ